

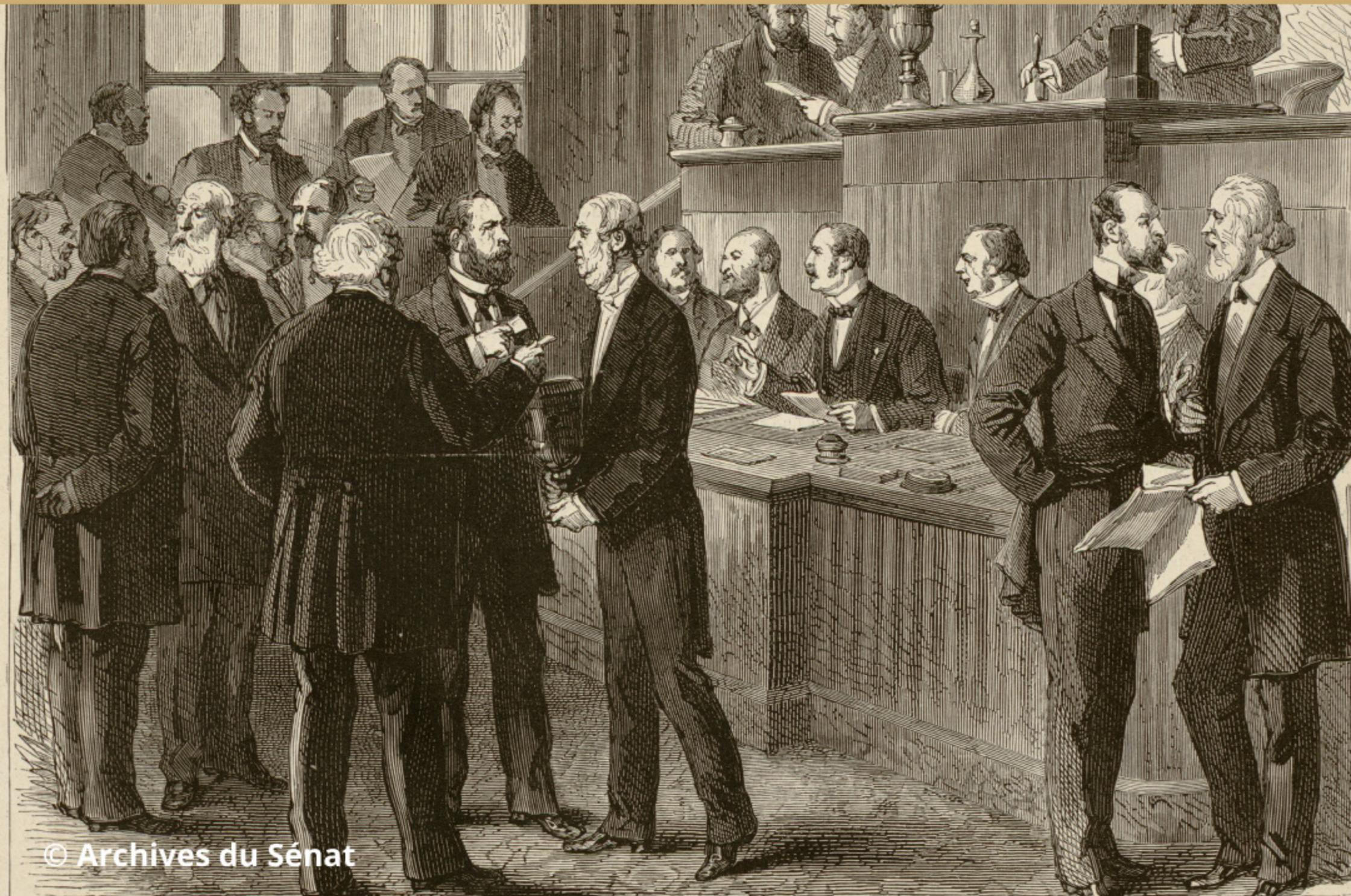


Archives du Sénat : Henri Wallon, père de la Troisième République





République ou monarchie ? En 1875, cinq ans après la chute du Second Empire, la France n'a toujours pas choisi son régime politique.



© Archives du Sénat

Les deux camps s'opposent sur les grands principes et ne parviennent pas à s'entendre.
Les débats s'enlisent.



© Dossier personnel de
Henri Wallon cote 984AS

La solution
viendra
d'Henri Wallon,
député du
Nord.

Le 30 janvier 1875, il dépose un
amendement très simple,
qui **mentionne la République** tout en
évitant de trancher sur la nature du régime.





« Le Président de la République est **élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale.** Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible. »





Acceptable pour les monarchistes comme pour les républicains, l'amendement est adopté... **à une voix près.** L'instabilité prend fin.

C'est l'acte de naissance de la Troisième République. Pensée comme provisoire, elle durera finalement jusqu'en 1940.

L'ECLIPSE

SEER LES ABONJEMENTS ET RÉCLAMATIONS A L'ADMINISTRATEUR DU

M. WALLON, PAR GILL.



“Père de la République”,
Henri Wallon est ici représenté portant le “bébé Constitution” coiffé du bonnet phrygien.

La poignée de mains symbolise la réconciliation entre classe ouvrière et bourgeoisie.



Archives
Carton
du

Sénateurs Inamovibles

élus : M^r M^r Wallon
- Monseigneur Dupanloup

© Archives du Sénat

En même temps que la République,
l'amendement consacre l'existence du Sénat, seconde chambre gardienne de l'équilibre des institutions.

Henri Wallon y fut **sénateur inamovible** de 1875 à sa mort en 1904.